



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 9 février 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Madame le Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre des Finances concernant la construction d'une centre intégré pour personnes âgées à Rumelange et d'une maison de soins à Differdange.

Un reportage diffusé aujourd'hui sur les ondes de *RTL Radio Lëtzebuerg* fait état de retards substantiels dans la construction des deux centres susmentionnés. En effet, les études en relation avec la construction des projets en question remontent aux débuts des années 2000. A ce moment-là, leur financement était assuré via le fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux et le suivi assuré par l'Administration des bâtiments publics. En 2007, la gestion des dossiers est reprise par l'établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées » (SERVIOR) et leur financement semble désormais transiter par le fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales.

Quelque 10 ans plus tard, les projets de construction susmentionnés ne sont toujours pas réalisés.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Messieurs les Ministres :

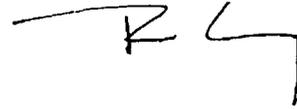
- Le gouvernement peut-il confirmer ces informations ?
- Dans l'affirmative, le gouvernement peut-il nous expliquer les retards dans la réalisation desdits projets ?
- Le gouvernement peut-il confirmer que l'avant-projet détaillé pour la construction de la maison de soins à Differdange a été achevé fin 2016 et que les travaux ont

entretiens débuté, conformément à la réponse fournie par Madame le Ministre de la Famille et Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n°2524 du 3 novembre 2016 de Monsieur le Député Marc Spautz?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



Laurent Mosar
Député



Gilles Roth
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 09 février 2018

Objet : Question parlementaire n° 3618 du 09.02.2018 de Monsieur le Député Gilles Roth et
de Monsieur le Député Laurent Mosar

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un
mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés